

**Procédures d'inscription administrative à l'Inspé de l'académie de Créteil**  
**Document destiné aux étudiants NON fonctionnaires stagiaires**  
**Rentrée 2021**

Vous êtes passé(e) par ecandidat et avez été accepté(e) dans l'une des formations de l'Inspé <i>Confirmez cette décision sur ecandidat</i>	Vous n'êtes pas passé(e) par ecandidat mais avez été autorisé(e) à vous inscrire dans l'une des formations de l'Inspé
<b>Cas 1</b> Il est indiqué sur votre interface ecandidat « Avis favorable, inscription en ligne »  Vous pouvez vous inscrire en ligne : Soit sur <a href="#">IA-PRIMO</a> à partir du 6 juillet ; Soit sur <a href="#">IA-REINS</a> à partir du 15 juillet <u>Attention</u> : vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne si vous avez été étudiant à l'UPEC avant 2020/2021 ou si n'avez pas de n° INE. Auquel cas, suivez la procédure du cas 2.	<b>Cas 4</b> Vous étiez étudiant(e) à l'Inspé en 2020/2021  Vous devez en principe suivre la même procédure que lors de votre première inscription à l'Inspé <u>sauf si vous relevez désormais d'une des catégories suivantes</u> : vous bénéficiez d'un dispositif de financement ou êtes inscrit(e) au pôle emploi. Dans ce cas, contactez le service de la scolarité : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a>
<b>Cas 2</b> Il est indiqué sur votre interface ecandidat « Type de décision favorable, inscription par dossier papier, en présentiel » <i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC</i>  Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à <a href="mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr">inscriptions-inspe@u-pec.fr</a> pour obtenir le dossier d'inscription.	<b>Cas 5</b> Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2020/2021 <i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC</i>  Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à <a href="mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr">inscriptions-inspe@u-pec.fr</a> pour obtenir le dossier d'inscription.
<b>Cas 3</b> Il est indiqué sur votre interface ecandidat « Type de décision favorable, inscription par dossier papier, en présentiel » <i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</i>  Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en de congé formation, en distanciel ou en semi-distanciel à Torcy. Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a> Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne.	<b>Cas 6</b> Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2020/2021 <i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</i>  Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en de congé formation, en distanciel ou en semi-distanciel à Torcy. Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a> Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne.
<p><b>Fermeture de l'université du 28 juillet au 17 août 2021</b></p> <p><b>Fermeture des inscriptions le 23 juillet à 17h et ouverture le 23 août</b></p> <p>En cas de difficulté pour vous inscrire : 01 49 56 38 14 / 0149 56 37 37</p>	